




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 3 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 0 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-611

1 Intitulé du projet

Construction de serres avec panneaux photovoltaïques pour l'amélioration et la protection de productions agricoles (maraîchage) sur la commune de Saint- François (97118).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VALOREM

Raison sociale

VALOREM

N° SIRET

3 9 5 3 8 8 7 3 9 0 0 1 0 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BAILLON

Prénom(s)

Emilie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°30 - Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation de serres photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc. (Puissance délivrée dans le cadre du projet : 500kWc)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se définit par l'implantation de serres photovoltaïques sur une exploitation agricole. Ces serres permettront une optimisation des cultures (protection, ombrage) tout en produisant de l'électricité verte qui sera injectée sur le réseau public (500kWc). Le projet comprend :

- Installation de 4 serres d'une surface projetée au sol de 3375m² cumulée.
- Les serres sont composées d'une structure métallique surmontée d'une alternance de panneaux photovoltaïques avec des panneaux de verre laissant passer la lumière
- Les fondations sont en micropieux vissés (pas de dallage ni terrassement massif prévu) ;
- Les espacements et hauteurs sont optimisés pour permettre l'exploitation agricole ainsi que l'amélioration de ses rendements.
- Raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie (installation de câbles de liaisons électriques enterrés)
- Il n'y aura aucun travaux de démolition de l'existant.
- Aucune place de stationnement supplémentaire n'est prévue
- les eaux pluviales seront collectées dans des citernes tampon au pied des serres afin de servir l'exploitation, le surplus sera dirigé vers le chemin communal en bordure de parcelle de projet

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de mettre en œuvre une exploitation agricole à énergie positive sur la Guadeloupe. Il démontrera que des solutions pertinentes existent pour combiner l'exploitation et la production renouvelable sur un même foncier agricole. Ce projet répond aux besoins de l'exploitant agricole. Les serres permettront de :

- Fournir à l'exploitant des structures protectrices face aux aléas environnementaux ;
- Réguler l'exposition au soleil des cultures (limitation de l'évaporation et de évapotranspiration) ;
- Gérer de façon optimale les eaux pluviales de l'exploitation (cuve tampon permettant de réduire l'irrigation) ;
- Améliorer le confort des travailleurs en les mettant à l'abri (soleil, intempéries...) ;
- Permettre une diversification des cultures ;
- Augmenter la production (de façon raisonnée)
- Diminuer la production d'électricité EDF venant de plusieurs groupes électrogènes.

Cette "technique" serait un exemple concret de symbiose entre les productions agricoles et énergétiques. Cette installation permettra de s'approcher un peu plus de la production d'électricité verte sur les îles de la Caraïbe

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction des serres comprendra plusieurs étapes, répartie sur 6 mois environ.

L'exploitant arrêtera l'exploitation des espaces dédiés au projet sur toute la durée des travaux comprenant :

- une préparation du sol : décapage et stockage des terres agricoles
- la mise en place de micro pieux vissés (pas de dallage ni terrassement massif prévu pour les serres);
- la pose des structures métalliques serre sur les pieux
- Pose de la toiture panneaux photovoltaïques + vitres securit (avec respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur)
- Installation des composants électriques (réalisation des câblages) ;
- Série de tests, câblages et raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie
- Épandage des terres stockées au début des travaux ;
- Nettoyage du site et mise en service.

Les éléments constitutifs du projet sont de taille modeste et seront acheminés jusqu'au site par camions, en empruntant le réseau local, départemental ou national. Les voies existantes semblent adaptées au passage des engins de chantier nécessaires à la construction du projet.

Le planning des travaux prendra en compte les enjeux locaux (agriculture, période cyclonique, etc.)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation Photovoltaïque :

La durée de l'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service de la centrale.

Les équipes de l'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes.

Il sera mis en place des maintenances :

- PREVENTIVES : Planifiées plusieurs fois par an, elles consistent à un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présent sur le site : modules photovoltaïques, câblages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurités ;
- CURATIVES : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service de exploitation

A noter, le personnel de maintenance est formé et dispose de toutes les habilitations pour travailler en environnement électrique.

Exploitation Agricole :

Le projet agricole incluant des serres permettra à l'exploitant de :

- Diversifier ses cultures (maraichage, culture vivrière, culture spécifique : permaculture)
- Mieux contrôler ses cultures face aux aléas climatiques (pluie, vent, soleil, ...)
- Obtenir de meilleurs rendements de production, tout en proposant une agriculture raisonnée ;

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- permis de construire déjà obtenu par le propriétaire et purgé le 14/02/2024
- cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle	28437m2
Total installation photovoltaïque	3375m2 - 0.5MWc
Descriptif	
3 serres	3*985m2 = 2955m2
1 serre	420m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF d'Anse à l'eau à 800m au Nord Est du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF continentale de type 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	31 des 32 communes de Guadeloupe sont des communes littorales. Le site de projet se situe à environ 1,4 km du bord de mer le plus proche (Anse à l'eau). Le site de projet se situe à 1Km du site le plus proche sous responsabilité du conservatoire du Littoral (Anse à l'eau).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est pas directement concerné. Il est à environ 80 mètres d'un ancien moulin à l'abandon et d'un puits empierré associé. La parcelle de projet voisine contenant ces bâtis est classée en Zone A vis à vis des sensibilités archéologiques. Le site de projet en zone B. Le puits est asséché. Le moulin est à l'abandon comme de très nombreux moulins dans la commune. Il n'y a pas d'enjeux par rapport au projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il ne ressort aucune contrainte spécifique au regard du PPR applicable de Saint Francois.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le vieux puits situé à 80m en amont hydraulique du site est asséché et à l'abandon. Il n'y a aucun usage anthropique du puits.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a 3 sites inscrits sur la commune de Saint-François. Le site de projet se situe : - à environ 4,3km de l'Habitation Maud'huy - à 6,5 km de l'indogoterie de l'Anse des Rochers - à 6,8km du moulin chassaing Pas d'enjeu par rapport au projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site de la Pointe des châteaux à plus de 6 km du site. Pas d'enjeu par rapport au projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	pas de nouvelles voiries ni parking pas de modification de la topographie, ni de la nature des sols pas de consommation d'eau potable pas de besoin d'assainissement pas de consommation de nouveaux espaces pas de modification de l'usage des sols pas de nouveau poste de raccordement : utilisation du poste à proximité en capacité d'injection
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est à environ 80m de 3 éléments naturels remarquables : Fromager centenaire, puisard, puits accueillant une colonie massive de chauve-souris. La phase de chantier (6 mois) est une source potentielle de perturbations sur les chauves souris : bruit, augmentation de l'activité : impact faible, limité à la journée. La pose des micro-pieux et des câbles électriques se fera avec attention en cas de présence de racines horizontales du fromager (peu probable). La phase d'exploitation est conçue pour ne pas les impacter.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de serre sera en surplomb des espaces agricoles, seules les surfaces nécessaires aux pieux vissés ne seront pas cultivées, il s'agit de surfaces négligeables. L'activité agricole sera maintenue, nous sommes ici sur un projet de production d'électricité en complément de l'activité principale qui demeure une activité agricole. Les câbles électriques et onduleurs sont fixés sur les armatures de la serres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est soumis comme l'ensemble de la Guadeloupe à un risque d'aléa cyclonique et sismique. Au PPR, le site de projet n'est soumis à aucun aléa naturel. Le site de projet est classé en zone soumise aux dispositions communes à l'ensemble du territoire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de déplacements en phase d'exploitation. Trafics nécessaire à l'acheminement des pièces et aux travaux. Évalué comme négligeable et limité à une durée de 6 mois.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de bruit en phase d'exploitation. En phase de travaux, bruits liés aux engins : trafic, pieux etc. Durée du chantier : 6 mois, chantier diurne, limité aux jours ouvrés.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de vibrations en phase d'exploitation. Lors de la phase de chantier, seule la pause des micropieux entraînera des vibrations et sur une durée réduite de 3 semaines.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront diurnes uniquement. Les serres ne seront pas équipées d'éclairages nocturnes.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des rejets dans l'air. Quelques Gaz d'échappements liés au trafic des engins utilisés lors de la construction, très faible.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des rejets liquides.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout au long du chantier, il est accordé une attention particulière à la gestion des déchets. Ceux-ci, très peu nombreux (emballages surtout) seront triés et regroupés dans des conteneurs adaptés. Le projet n'est pas de nature à générer des déchets en phase d'exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas visible des routes. Le projet est à proximité d'une ancienne exploitation sucrière (moulin, puits...) laissée à l'abandon et non classée ou inscrite. Les panneaux modifieront la perception du site pour les habitations limitrophes passant d'une exploitation agricole classique à un paysage composé d'une exploitation agricole plus moderne.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage des terres sera toujours dédiée à l'agriculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une centrale photovoltaïque a été construite il y a environ deux ans à 100m à l'Est-Nord-Est de la parcelle de projet. Leur proximité fait que leurs incidences sur l'environnement peuvent être considérées en cumulées. Toutefois, les incidences du projet est très faibles.
7 riverains auront une vue éloignée (50m) sur la ferme existante à l'est (haie séparative) et une vue directe sur le projet au sud.
La présence de cette ferme permet une réduction des travaux de raccordement électrique. En effet, le projet utilisera le poste de raccordement déjà mis en place pour la ferme voisine, la capacité d'injection étant suffisante pour le projet.
Aucune mortalité de chauve souris n'a été observée sur la ferme PV existante, quelques rares observations de chauve-souris posées pour la journée sous certaines serres sont notées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure de réduction des perturbations du chantier sur les riverains et sur les chauves souris :

- Travaux uniquement diurnes
- Travaux limités aux horaires de chantier et usage d'engins respectant la réglementation en vigueur en matière de bruit
- Travaux limités à une durée de 6 mois.

Mesures de réduction de l'augmentation du risque aléas cyclonique lors du chantier:

- si les travaux sont réalisés en période cyclonique des mesures seront mises en place comme une veille météorologiques, mise en sécurité du chantier en cas d'alerte, organisation du chantier adaptée, etc.

Mesure d'évitement de l'impact sur le fromager (80m de distance)

- Veille à la présence (peu probable) de racines lors de la pose des micropieux vissés et des câbles : surveillance, réduction de la vitesse. Les travaux des pieux concernent une profondeur de sol comprise entre 50cm et 2m, les câbles électriques une profondeur de 1m.
- travaux en dehors de la période de floraison et fructification du fromager (janvier à mars)

Mesure de réduction vis à vis des eaux pluviales

- Gestion des eaux pluviales collectées par les serres (cuves tampon, exutoire en cas de surplus)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet vise à mettre en œuvre des structures de serres sur des champs déjà cultivés. L'activité agricole sera pérennisée tout en permettant une optimisation du système de production agricole. Le projet ne présente pas de sensibilité écologique particulière ; il n'y aura pas d'imperméabilisation du sol, pas d'atteinte au fromager ni à la colonie de chauve souris sur les parcelles voisines. Le projet ne présente qu'un impact visuel modéré mais ni de bruit ni d'odeur, pour les habitations les plus proches. L'étude d'impact n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Simulation visuelle de la serre agrivoltaïque - vue du dessus	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de masse du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

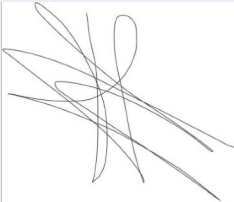
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)